

Fiche Technique Matérielle de Sécurité

Produit No de 76-76G

1. PRODUIT CHIMIQUE et IDENTIFICATION DE SOCIÉTÉ

Le nom de Produit	Répare Scalant
Utilisation de Produit :	Adhésif
Date de préparation du produit :	01/03/2016
Fabricant:	REMA TIP TOP/NO. AMERICA, 119 Rockland Avenue, Northvale, NJ 07647
Numéro de téléphone de Secours de 24 heures :	800-424-9300 (CHEMTREC)

2. INDREDIENTS DU PRODUIT

<u>CHEMICAL NAME:</u>	<u>NUMÉRO CAS:</u>	<u>% GAMME:</u>	<u>OSHA PIXEL:</u>
Trichloréthylène	79-01-6	60-100	100 ppm TWA
Polymères et additifs spéciaux	Non disponible	7-13	Non Établi

Informations Réglementaires des composants reliés

Ce produit peut être règlementé, avoir des limites d'exposition ou d'autres informations identifiées comme les déchets Dangereux P025.

L'équilibre d'ingrédients non évalués aussi dangereux que défini dans 29 1910 CFR 1200.

3. IDENTIFICATION DE DANGERS

EFFETS POTENTIEL SUR LA SANTÉ:

Ce produit est un adhésif liquide noir. Ce produit peut être irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Ce produit peut atteindre le système nerveux central et des réactions allergiques. On connaît le composant de ce produit pour être possiblement cancérigènes.

YEUX: Ce produit est irritant pour les yeux. Les vapeurs peuvent aussi produire de l'irritation aux yeux.

PEAU: Ce produit peut irriter la peau. Le contact prolongé et/ou répété de la peau avec ce produit, peut causer le dégraissage de la peau et la dermatite. Ce produit peut causer une réaction allergique de peau. L'absorption par la peau est possible, causant l'empoisonnement systémique, mais c'est un parcours peu probable d'exposition toxique.

INGESTION: Ce produit peut être nuisible s'il est ingéré. On considère la toxicité d'une seule dose très basse. Si le produit est aspiré (le liquide entre au poumon), ce produit sera rapidement absorbé par les poumons et le résultat de la blessure à d'autres systèmes de l'organisme.

INHALATION: Ce produit peut être nuisible s'il est inhalé. L'exposition à une forte concentration de vapeur ou la brume peut causer la dépression du système nerveux central avec des symptômes de mal de tête, de vertige, d'engourdissement, la perte de conscience ou la mort. De fortes concentrations peuvent causer des battements de coeur irrégulier, l'arrêt du coeur et la mort. On a montré que la surexposition à ce produit peut causer des effets défavorables sur le foie et le système nerveux.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Si des rougeurs apparaissent, rincer les yeux abondamment avec de l'eau pour une période d'au moins 15 minutes, en tenant des paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, veuillez consulter un médecin.

PEAU : En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et rincer la peau abondamment avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, obtenir l'assistance médicale. Lavez des vêtements contaminés avant la réutilisation.

INGESTION : N'incitez pas de vomissements. Appeler un médecin immédiatement.

INHALATION: Déplacez la personne à l'air non-contaminé. Si la personne affectée ne respire pas. Pratiquez la respiration artificielle et contacter les urgences médicales.

NOTE AU MEDECIN: Fournissez des mesures générales de soutien et le traiter selon les symptômes.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES:

Point d'ignition :	>200°F (93,3°C)	Méthode Utilisée : TOC, TCC, COC
Limite supérieure inflammable (UFL) :	44.8% 212°F (100°C); 10.5% @77°F (25°C)	Minimum inflammable: 8% @ 212°F (100°C); 8% @ 77°F (25°C)
Degré d'Ignition Automatique :	788°F (429°C)	Classement d'Inflammabilité: Liquide classe IIB

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: Des produits de combustion dangereux peuvent inclure et ne sont pas limités au chlorure hydrogène. Des produits de combustion dangereux peuvent inclure des quantités infimes de gaz de chlore et de phosgène.

EXTINCTION DU PRODUIT: Produit chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone, brume humide

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR POMPIERS : Les pompiers devraient porter un masque de protection facial qui soutient une respiration continue et des vêtements protecteurs imperméables. Les pompiers devraient éviter d'inhaler n'importe quels produits de combustion.

6. MESURES DE SORTIE ACCIDENTELLES

PROCÉDURES DE RETENUE: Arrêtez le flux de la matière, si c'est sans risque. Contenez la décharge de la matière. Empêchez la contamination de sol, l'eau de surface ou l'eau souterraine. La matière est plus lourde que l'eau et a une limite de solubilité à l'eau. Il se ramassera sur la surface la plus basse.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE: Utiliser un équipement protecteur approprié et ainsi que des vêtements imperméable pendant le nettoyage. Absorbent le déversement avec un matériel inerte. Disposer de la matière à l'aide d'une pelle dans conteneur approprié pour disposition des matières dangereuses.

PROCÉDURES D'ÉVACUATION: Isoler le secteur contaminé. Maintenir le personnel inutile loin de la zone contaminée.

PROCÉDURES SPÉCIALES: Notifiez le Service de la Protection Publique (811) de déversement incontrôlé dans l'environnement en plus de la Quantité Rapportable (RQ), voir la Section 15 pour RQ. Pour tous les accidents de transport, contactez à frais viré le Centre d'urgence et d'information de Transport Canada (CANUTEC) au 1-613-996-6666.

7. TRAITEMENT ET ENTREPOSAGE

TRAITEMENT : Évitez tout contact de ce matériel avec les yeux, sur la peau ou les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Lavez-vous à fond après le maniement. Ne pas manger, boire ou fumer dans le secteur du produit.

ENTREPOSAGE : Gardez le produit emballé dans le conteneur original, étiqueté jusqu'à l'utilisation. Conservez dans un endroit frais et sec. Ne garder pas ce produit dans l'aluminium, le zinc, des alliages d'aluminium et des conteneurs en plastique. N'enlevez pas ou ne rayer pas l'étiquette. Empêchez l'eau, l'humidité ou la moisissure d'entrer aux conteneurs. Ne réutilisez pas ce conteneur sans recycler ou le remettre à neuf conformément à n'importe quelles lois Fédérales et Provinciales et/ou locales. N'utilisez pas de couteau ou des torches de soudage, des flammes ouvertes, ou toutes sources d'électricité sur des conteneurs vides ou pleins.

8. CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLE D'INGÉNIERIE : Assurez-vous que la ventilation d'échappement du local est adéquate pour maintenir la qualité d'air en dessous des limites d'exposition permises pour la sécurité des ouvriers.

ÉQUIPEMENTS PROTECTEUR POUR LE PERSONNEL

PROTECTION DES YEUX ET/OU DU VISAGE: Portez des lunettes incassables de sécurité avec des boucliers de protection sur les côtés. Les verres de contact ne devraient pas être exposés. Portez des lunettes chimiques, protégez-vous le visage correctement en cas d'éclaboussure du produit. Si le produit cause des vapeurs, utilisez un respirateur de facial.

PROTECTION DE LA PEAU: Utilisez des gants imperméables. On recommande aussi l'utilisation de tablier imperméable et de bottes.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Si la concentration d'air est au-dessus des limites d'exposition applicables, utiliser un masque NIOSH approuvé pour la protection respiratoire.

DIRECTIVE(S) D'EXPOSITION: Limites des Composantes d'Exposition

REMA TIP/TOP USA Recommande que son client réduise au minimum l'exposition du personnel au produit. REMA suggère donc que ses clients envisagent d'adopter le plus bas du courant OSHA le PIXEL ou le TLV'S ACGIH dans le but d'évaluer l'exposition du personnel. Les mises à jour du TLV'S recommandé par l'ACGIH ont été faite sur une base continue.

Trichloréthylène

ACGIH :	50 ppm TWA 100 ppm STEL
OSHA :	100 ppm TWA 200 ppm Plafond

Limites des composants d'exposition – Canada

Les Limites d'Exposition Provinciales suivantes applicable sur les composants de ce produit.

Alberta :	50 ppm TWA ; 269 mg/m ³ TWA 100 ppm STEL; 537 mg/m ³ STEL
Colombie Britannique:	50 ppm TWA 100 ppm STEL
Manitoba:	50 ppm TWA ; 270 mg/m ³ TWA 200 ppm STEL; 1080 mg/m ³ STEL
Nouveau-Brunswick:	50 ppm TWA ; 269 mg/m ³ TWA 100 ppm STEL; 537 mg/m ³ STEL
Territoires du Nord-Ouest:	50 ppm TWA ; 269 mg/m ³ TWA 150 ppm STEL; 806 mg/m ³ STEL

Nouvelle Écosse:	50 ppm TWA 100 ppm STEL
Nunavut :	50 ppm TWA ; 269 mg/m ³ TWA 150 ppm STEL; 806 mg/m ³ STEL
Ontario:	50 ppm TWAEV 100 ppm STELV
Québec:	50 ppm TWAEV; 269 mg/m ³ TWAEV 200 ppm STELV; 1070 mg/m ³ STELV
Saskatchewan:	269 mg/m ³ TWA; 50 ppm TWA 537 mg/m ³ STEL; 100 ppm STEL
Yukon:	100 ppm TWA ; 535 mg/m ³ TWA 150 ppm STEL; 800 mg/m ³ STEL

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Noir

ODEUR: Légèrement sucré, comme de l'éther **SEUIL D'ODEUR:** -60 ppm

POINT D'ÉBULLITION : 188°F (86.7°C)

SOLUBILITÉ EN EAU : 0.1 g/100g @ 77°F (25°C)

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : 1.45 @77°F (25°C)

PRESSION DE VAPEUR: 58 mmHg @ 20°C (68°F)

% STABILITÉ : 60-100 par poids

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

INCOMPATIBILITY WITH OTHER MATERIALS: Les matières pour éviter est des acides forts, des oxydants, le baryum, le lithium, le magnésium et le titane.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: N'arrivera pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION : Sur la décomposition, ce produit peut produire un chlorure hydrogène et une quantité infimes de chlore et phosgène (sous une chaleur intense de feu).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Ce produit peut être irritant pour les yeux, la peau et le système respiratoire. Ce produit peut causer la sensibilisation des individus précédemment exposés et aboutir à la dermatite. Le produit peut être absorbé par la peau. L'inhalation aiguë peut affecter le système nerveux central avec des symptômes tel que la somnolence, le vertige, le mal de tête, la nausée, des vomissements, l'inconscience et le coma. L'arrêt des voies respiratoire peut causer la mort ou une défibrillation ventriculaire aboutissant à l'insuffisance cardiaque. Le foie et des dommages au système rénal.

TOXICITÉ CHRONIQUE

Le contact prolongé ou répété avec le liquide peut aboutir à l'amincissement et au séchage de la peau, qui peut aboutir à l'irritation de peau et à la dermatite. La sensibilisation de la peau peut se produire. Une exposition répétée aux yeux peut causer la conjonctivite.

CANCERIGENE

Ce produit contient des composants qui sont inscrit par ACGIH, IARC, NIOSH, NTP OU OSHA.

Composant cancérigène

Trichloréthylène (79-01-6)

ACGIH : A5 – Non soupçonné comme un cancérigène humain
NTP : Potentiel occupation cancérigène
NIOSH: Prévu pour être un cancérigène (une sélection possible de cancérigène)
IARC: Monographie 63, 1995 (Groupe 2A (probablement cancérigène pour l'humain))

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Domageable pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets défavorables à long terme dans l'environnement aquatique.

Analyse des composante - Écotoxicité - Toxicité Aquatique

Trichloréthylène (79-01-6)

Recherche et Espèce

Conditions

96 HR LC50 variation minimal

44.1 mg/L

par flux

13. CONSIDÉRATIONS DE DISPOSITION

DISPOSITION: Disposez de la matière **DANGEREUSE** selon le Règlement d'Environnement Local, Fédéral et Provincial. **PRODUIT NON CONTAMINÉ ET INUTILISÉ;**

Numéro des composants dangereux

Trichloréthylène (79-01-6)

RCRA : matière dangereuse U228
0.5 mg/L niveau réglementaire

Ce produit contient un composant identifié comme dangereux sous 40CFR 261.24. Ce produit peut être réglementé, avoir des limites d'exposition ou autres informations identifiées comme suit: F025-déchets-dangereux. Disposez conformément à 40 CFR 262 pour la concentration à/ou au-dessus de ce niveau réglementaire (0.5 mg/L).

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

US DOT information

Nom d'expédition : Mélange Trichloréthylène
UN/NA # : UN1710 **Classe Dangereuse :** 6.1 **Groupe emballage :** III
Etiquette requise : POISON
Information additionnelle: Voir la réglementation pour ce genre d'emballage

AFFICHE (SI REQUISE) : POISON, 6
EXCEPTION: DOT paragraphe 173.163 & 173.203
EXPEDITION ALTERNATIVE: Basé sur le paquet ou la taille du conteneur d'expédition, ce produit peut être expédiée comme la Quantité Limitée, ou, rebaptisée la Matière première dédié au Grand public et classifiée confidentielle comme le matériel ORM-D.

Information TDG

Nom d'expédition : Mélange Trichloréthylène
UN/NA # : UN1710 **Classe Dangereuse :** 6.1 **Groupe emballage :** III
Etiquette requise : POISON

Information IMDG

Information additionnelle: EmS No.=6.1-02 No. Table MFAG=340 Code page IMDG : 8273

Information IATA

Information additionnelle: 6.1

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementation Américaine Fédérale

Information SARA 313 :

Analyses des composants:

Ce matériel contient une ou plusieurs mesures exigé d'être identifié sous la Section 313 de SARA (40CFR 372.65).

Trichloréthylène (79-01-6)

SARA 313: 0.1 % minimum de concentration

CATÉGORIE DE DANGER SARA

Santé Fragile: Oui **Santé Chronique:** Oui **Feu:** Non **Pression:** Non **Réaction:** Non

COMPENSATION DE RÉPONSE ENVIRONNEMENTALE COMPLÈTE DE LA LOI DE RESPONSABILITÉ (CERCLA) :

Analyses des composants:

Cette matière contient un ou plusieurs produit chimique suivant exigé pour être identifié sous CERCLA (40 CFR 302.4).

Trichloréthylène (79-01-6)

CERCLA : 100lb finale RQ : 45.4 kg finale RQ

LOI DE CONTRÔLE DE SUBSTANCE TOXIQUE (TSCA): Les composants de ces produits ont été vérifiés contre l'inventaire de TSCA non-confidentiel par le Numéro d'Enregistrement CAS. Les composants non identifiés sur cet inventaire non-confidentiel sont exempts d'inscription (c'est-à-dire comme des polymères) ou sont inscrits sur l'inventaire confidentiel tel que déclaré par le fournisseur.

Analyses des composants – Inventaire

Composant	CAS #	TSCA	CAN	EEC
Trichloréthylène	79-01-6	Oui	DSL	EINECS

Informations à retenir

Analyses des composants

Les composants suivants apparaissent dans une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants:

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Trichloréthylène	(79-01-6)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante sur l'Eau Potable Sûre est régie sous la Loi de la Californie de l'Exécution Toxique de 1986 (Proposition 65).

AVERTISSEMENT ! Selon l'état de la Californie, ce produit chimique peut contenir des agents cancérigènes.

RÈGLEMENTATION CANADIENNE

INFORMATION WHMIS :

CLASSIFICATION WHMIS : D1A, D2A, D2B

Analyses des composants:

Les composants suivants sont identifiés sous la Liste de révélation d'Ingrédient de la Loi sur les Produits Dangereux du Ministère de la Justice Canada.

Composant	CAS#	Concentration Minimum
Trichloréthylène	79-01-6	1% (Item Anglais 1612, Item Français 1646)

EUROPE

Analyses des composants:

Composant (CAS#)	EC#
Trichloréthylène (79-01-6)	201-167-4

16. AUTRES INFORMATION

ÉVALUATIONS DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE NATIONALE (NPPA):

ÉVALUATION NPPA : Santé: 2 Feu : 1 Réaction: 0

Échelle de danger : 0 = minime 1 = léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère

Urgence Médical

Pour toutes autres informations

Communiquer avec CHEMTEC 24/24 pour
les informations d'urgences
800-424-9300

REMA TIP TOP/NO. AMERICA
119 Rockland Ave.
NORTHVALE, NJ 07647
201-768-8100

NOTICE : REMA TIP/ TOP USA croit que les informations contenues sur cette fiche technique matérielle de sécurité sont précises. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience à partir de la date de publication. Ils ne sont pas nécessairement tout compris, ni entièrement adéquats dans chaque circonstance. Aussi, la suggestion ne devrait pas être embarrassée, ni suivie dans la violation de lois applicables, le règlement, des autorités ou la condition d'assurance.

AUCUNE GARANTIE N'EST FAITE, L'EXPRESSION OU L'IMPLICATION D'APTITUDES DE VALEUR COMMERCIALE POUR UN BUT PARTICULIER OU AUTRE.